

Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme



Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

Le décret n° 2019-1148 du 7 novembre 2019 a institué une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme qui est organisée le 11 mars de chaque année.

Comme l'a affirmé le Président de la République, le devoir de la France est de rappeler que les femmes et les hommes qui ont été visés par des attaques terroristes demeurent au cœur de notre fraternité nationale et de notre souvenir, d'honorer leur mémoire et de faire vivre leurs histoires et leurs engagements.

Le 11 mars

Le 11 mars a été choisi comme date de commémoration commune par l'Union européenne, en référence à l'attentat de la gare de Madrid-Atocha du 11 mars 2004. Il s'agit de l'attaque jihadiste la plus meurtrière en Europe, avec 191 morts et 2 000 blessés. Chaque année depuis 2020, un hommage est ainsi rendu à celles et ceux qui sont morts dans des attentats, comme à Paris le 13 novembre 2015 ou encore à Nice le 14 juillet 2016.



La 5^{ème} cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme s'est déroulé comme d'habitude ce matin à 11 heures dans la cour de la préfecture. Laurent Carrier préfet du Gers a retracé l'historique de cette décision européenne de 2019, en rappelant Madrid, Nice, Charlie Hebdo, le Bataclan entre autres sans oublier le colonel Beltrame et plus récemment Samuel Paty et en dernier Dominique Bernard. Un lundi pas comme les autres pour les membres de la communauté enseignante. Le préfet rappellera: " l'important c'est que notre école ne cède jamais sur les valeurs qu'elle défend."

L'heure de la marseillaise



Retrouver l'association des victimes du terrorisme en cliquant ici



P1810251.JPG



P1810283.JPG



P1810288.JPG



P1810303.JPG



P1810318.JPG



P1810352.JPG



P1810376.JPG



P1810445.JPG



P1810468.JPG



P1810489.JPG